

Date de dépôt : 30 août 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre le démantèlement du Centre d'animation pour retraités (CAD)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch-Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1622 déposée le 20 avril 2007, lors de ses séances des 14 et 21 mai, et du 11 juin 2007, sous la présidence efficace et appréciée de M^{me} Emilie Flamand (14 mai et 11 juin) et de M. Frédéric Hohl (21 mai).

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que nous tenons ici à remercier pour son excellent travail.

Bref rappel de la situation :

Le CAD est un centre d'animation pour retraités qui a ouvert ses portes en 1984. Il est propriété de l'Hospice général et est situé sur la route de La Chapelle, sur la commune du Grand-Lancy.

En 2006, environ 15 000 personnes âgées sont passées par le CAD, soit individuellement, soit en groupe. Ces visites concernent soit les activités de

loisirs, soit les événements publics organisés sur place (conférences, expositions, fêtes).

Ce centre est ouvert sept jours sur sept et la participation demandée aux visiteurs est de 1 F par jour et les boissons servies sur place sont payantes.

Le CAD reçoit une subvention de 1,278 million de F par année.

Audition des pétitionnaires le 14 mai 2007 : M^{me} Magali Bertholet Pradervand, présidente du FGCA, M. Souhail Mouhanna, président de l'AVIVO, M^{mes} Luisella Clerc, Monique Gaillard, et MM. Marc Turrain et Raoul Schnumpf, pétitionnaires

Après un bref rappel historique et un retour sur les chiffres évoqués ci-dessus, les pétitionnaires nous expliquent à quel point le CAD correspond à un besoin de la population et s'inscrit parfaitement dans le mandat cantonal de prévention (favoriser le maintien à domicile, lutter contre l'isolement, encourager et soutenir la solidarité citoyenne, renforcer la place des aînés dans notre société).

Ils pensent qu'une diminution du nombre d'animateurs au CAD évoque un démantèlement programmé du CAD et qu'il ne sera pas possible de continuer à assurer les tâches confiées à ce centre de loisirs.

Audition de M. Bertrand Levrat, directeur de l'Hospice général, le 21 mai 2007

M. Levrat nous explique qu'il n'a jamais été question de démanteler le CAD et que nul ne conteste la nécessité de maintenir l'activité du CAD. La réduction de postes correspond tout d'abord au 0,5% d'économies demandées par le Conseil d'Etat et ensuite à des départs à la retraite, avec le PLEND, qui laissent les postes vacants pendant six mois. Par conséquent rien ne soutient la rumeur qui dit qu'il y a eu une réduction de la moitié de l'effectif.

Audition de M. François Longchamp, conseiller d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi, le 11 juin 2007

M. Longchamp nous confirme ce qu'a dit M. Levrat concernant la réduction des postes. Par ailleurs il nous explique qu'il est envisagé de transférer cette structure tout en la réorganisant, mais pas de diminuer la subvention.

Discussion de la commission

Comme dans le cadre de la pétition 1621, les commissaires reconnaissent unanimement l'utilité du CAD. C'est sur les garanties données par le département que les avis divergent. Pour la majorité d'entre eux les explications fournies par le département ont donné toute satisfaction et les commissaires ont pu constater qu'il n'était nullement question de démanteler le CAD. Par conséquent le renvoi au Conseil d'Etat est refusé par :

Pour : 4 (2 S, 2 Ve)

Contre : 10 (3 L, 2 R, 2 PDC, 2 UDC, 1 MCG)

La proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil pour information est donc acceptée par :

Pour : 10 (3 L, 2 R, 2 PDC, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : 2 (2 S)

Abst. : 2 (2 Ve)

Pétition

(1622)

Contre le démantèlement du Centre d'Animation pour retraités (CAD)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, soussignés, usagers sympathisants et utilisateurs du Centre d'animation pour retraités (le CAD, rte de la Chapelle au Grand-Lancy) sommes très concernés par la réduction de moitié de l'équipe de ses animateurs, uniquement pour des raisons économiques. Les actions entreprises au sein du CAD et des clubs d'aînés où les animateurs interviennent, visent à prévenir la dégradation de l'état de santé physique et mentale des aînés du canton de Genève, en préservant les liens sociaux.

C'est pourquoi nous prions instamment Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil du canton de Genève de revenir sur la décision de la Commission administrative de l'Hospice général et de renoncer au gel des postes du personnel du CAD.

N.B. : 1980 signatures

Pour l'AVIVO

M. Souhail Mouhanna
Président

Pour le FGCA

M^mc Magali Bertholet-
Pradervand
Présidente

Rue du Vieux-Billard 25
1205 Genève

Date de dépôt : 29 août 2007

Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Françoise Schenk-Gottret

Mesdames et

Messieurs les député-e-s,

La pétition que nous traitons **exprime l'inquiétude des usagers sympathisants et utilisateurs du Centre d'animation pour retraités (CAD)**, qui se sentent très concernés par la réduction de moitié de l'équipe des animateurs, uniquement pour des raisons économiques ; cela alors que les actions entreprises au sein du CAD et des clubs d'aînés où les animateurs interviennent, visent à prévenir la dégradation de l'état de santé physique et mentale des aînés du canton de Genève, en préservant les liens sociaux.

Une deuxième raison d'inquiétude est la recherche d'une entité extérieure à l'Hospice général qui devrait reprendre les maisons de vacances de Florimont et de la Nouvelle-Roseaie. Cela fait l'objet de la pétition 1621 qui a aussi été traitée par la Commission des pétitions.

S'il est fait état dans ce rapport de la pétition 1621, relative aux maisons de vacances de Florimont et de la Roseaie, c'est tout d'abord parce que les deux pétitions ont été présentées en même temps à notre commission ; et parce que **certaines remarques faites dans ce rapport de minorité valent non seulement pour la pétition relative au CAD**, mais aussi pour la pétition relative aux deux maisons de vacances.

La pétition relative au CAD a recueilli 1980 signatures.

Il est important avant tout de **rappeler les paroles des pétitionnaires** que nous avons auditionnés.

M. Mouhanna, président de l'AVIVO, a expliqué que ce sont les informations contenues dans le rapport de l'Hospice général qui ont déclenché les deux pétitions : celle relative au projet de fermeture des maisons de vacances pour aînés « Florimont » et « Nouvelle-Roseaie » ; et celle qui nous occupe plus particulièrement ici « contre le démantèlement du Centre d'animation pour retraités ». Selon lui, il serait nécessaire que le Grand Conseil exprime sa volonté en la matière.

Ce sont près de 15 000 personnes qui ont recours au CAD. Et les projets de suppression d'emplois ne tiennent pas compte des besoins du centre. Les charges induites par ces suppressions seront plus importantes que les coûts de ces prestations.

M^{me} Bertholet Pradervand, présidente de la Fédération genevoise des clubs d'aînés et associations seniors (FGCA), complète ce qui est exposé dans les documents en annexes, en rappelant que le CAD a été ouvert il y a quarante ans et qu'il accueille les clubs d'aînés, notamment de la Ville de Genève, ainsi que les personnes qui s'y rendent spontanément. L'activité dans ce centre est intense. Il est possible de s'y restaurer et de s'y distraire. Le centre répond à un besoin de la population des aînés. Les animateurs y sont en petit nombre ; ils donnent également des coups de main aux clubs d'aînés. En 2006, les animateurs ont réalisé 441 interventions auprès de 30 clubs. Le CAD a reçu la visite de 5000 visiteurs spontanément, sur les 15 000 personnes qui fréquentent le centre. Le CAD organise en outre des expositions et des fêtes qui sont très suivies.

Les commissaires socialistes sont les seules qui se sont opposées au dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Elles souhaitaient que cette pétition soit envoyée au Conseil d'Etat. En effet, elles se trouvaient confrontées à **de nombreuses questions** :

- qui a décidé que l'hospice se dessaisirait de toutes ses missions, à part l'assistance (ARA et CASS) ?
- à part des économies à l'hospice uniquement et dans le court terme, que rapportera en terme de société cette spécialisation et l'abandon de ses autres missions ? En dehors des objectifs d'économie, de découpage, de séquenciation, quels sont les buts positifs escomptés en terme social, en terme sociétal ? Nous manquons d'éléments tangibles,
- en termes de politique publique, est-on obligé de concevoir des services répondant à une seule mission ?

Pour ces commissaires, l'évocation de ce recentrage sur la mission de l'assistance uniquement est une manière déguisée de démanteler une partie de la mission sociale de l'hospice, en fragilisant des structures comme le CAD, les maisons de vacances pour personnes âgées, Infor Jeunes, la Maison de l'Ancre.

L'opportunité voulue par l'hospice d'une compression des charges en personnel se base sur une gestion financière au détriment d'une réelle évaluation qualitative de l'encadrement.

Ce qui se passe à l'hospice est symbolique de la nouvelle gestion publique : objectiver, simplifier, rationaliser, déshumaniser... enfin brader l'histoire : ce n'est pas parce que personne ne voulait de ces structures qu'elles étaient à l'hospice. C'est parce qu'elles s'inscrivent en réponse aux risques sociaux des personnes aidées par l'hospice et permettent de prévenir ces risques: exclusion des jeunes et des personnes âgées, problématiques de l'alcoolisme, etc.

De nombreux legs – maisons, fortunes – ont été fait à l'hospice de manière intentionnelle, dans l'idée d'aider les « citoyens pauvres ».

Pourquoi donc cette déshumanisation dans la pratique de l'hospice général alors que nous assistons à une montée de la précarité ?

Lors des séances de la Commission des pétitions et des auditions faites, nous n'avons pas reçu de réponses satisfaisantes. C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

ANNEXES :

Audition.

Position de l'équipe du centre d'animation pour retraités.

CAD, lieu de rencontre et de loisirs, 2007.

CAD, journal, juin-août 2007.



AUDITION

Commission des Pétitions : lundi 14 mai 2007

Pourquoi une autre pétition qui concerne le CAD ?
(centre d'animation pour retraités à la Chapelle sur Carouge), lancée,
vendredi 16 février 2007. Dépôt à la chancellerie : jeudi 19 avril 2007.

Pour les mêmes raisons que pour la fermeture des maisons de vacances pour aînés, c'est-à-dire, **essentiellement pour des raisons économiques**, la Direction de l'Hospice Général a pris la décision de geler le renouvellement des postes des animateurs du CAD partant à la retraite cette année. Ce qui amènera à réduire de moitié l'équipe animant le centre, d'ici à juin 2007, et **fait penser à un démantèlement programmé du CAD**.

C'est quoi le CAD ?

C'est un lieu de rencontre et de loisirs, propriété de l'Hospice Général, ouvert en 1984, qui accueille les retraités du canton, dans une magnifique propriété peuplée d'arbres centenaires. Autour d'une cafétéria, sont aménagées des salles polyvalentes et des terrasses ombragées, permettant aussi bien des activités collectives (réunions, ateliers, repas, etc...) que des espaces de détente individuelle. Une équipe d'animateurs et de bénévoles qualifiés, a pour mandat d'une part de gérer et d'animer le centre, et d'autre part, d'intervenir auprès de groupes d'aînés et de clubs répartis sur les différentes communes du canton, et ce depuis 1967. Ils soutiennent l'engagement de personnes bénévoles, actives dans leur commune. Les mandats dévolus aux animateurs du CAD se renforcent mutuellement. Leur présence dans les communes et sur le site du CAD garanti leur proximité avec le public des personnes âgées. Ceci leur permet d'adapter leurs offres spécifiques à chaque classe d'âge, aussi bien les préretraités que les plus anciens.

Le CAD à quoi sert-il ?

Ouvert 7 jours sur 7, ses actions s'inscrivent, avant tout dans la politique de prévention. C'est-à-dire permettre aux personnes dont l'âge avance, de lutter contre l'isolement en se retrouvant dans un lieu propice aux rencontres. Des conférences, expositions, fêtes traditionnelles, après-midi dansantes y sont organisées, ainsi que des activités créatrices

et divers ateliers. Parallèlement le CAD est un lieu d'informations sociales et culturelles destinées aux retraités.

Quelques statistiques

En 2006, les animateurs du CAD ont effectué 441 interventions auprès de 30 groupes répartis sur 12 communes, soutenant parallèlement l'engagement de 334 personnes bénévoles.

En 2006, le CAD a vu le passage de quelques 15'000 personnes âgées, émanant de 67 groupes différents, clubs d'ainés et résidents d'EMS, visiteurs individuels bénévoles etc...

Quelle est la conséquence des gels des postes du CAD

Les raisons évoquées d'ordre essentiellement économiques auront des répercussions financières bien plus importantes que les quelques milliers de francs économisés sur les salaires. En effet, la dégradation des prestations offertes par le CAD aura des conséquences inévitables sur la qualité de vie des aînés de notre canton. Ceci va entraîner une fragilisation des liens sociaux et de l'état de santé de nombreux aînés, avec le risque pour certains, de ne plus pouvoir rester à domicile. Le coût d'un séjour en EMS est alors incalculable.

Par ailleurs, cela fait 40 ans que l'équipe d'animateurs intervient auprès des aînés et retraités. Il est primordial de préserver les compétences acquises et les collaborations développées au cours des années.

Le démantèlement de ce service indispensable à la population âgée du canton, et combien appréciée de ses utilisateurs, ne peut nous laisser indifférents. C'est pourquoi la FGCA soutenue par l'AVIVO a décidé de formuler cette pétition. D'autant qu'il s'agit aussi de considérer les répercussions de cette décision sur le personnel du CAD, qui tremble pour son avenir !

Genève, le 13 mai 2007

Magali Bertholet Pradervand

Présidente
Fédération Genevoise des
Clubs d'Aînés
1212 Grand-Lancy
Tel: 022 301 68 94
Privé: 022 751 81 50

Souhail Mouhanna

Président
AVIVO
1211 Genève
Tel : 022 329 14 28



PÉTITION

Au Grand Conseil du canton de Genève

Nous, soussignés, usagers sympathisants et utilisateurs du Centre d'Animation pour retraités (le CAD, rte de la Chapelle au Grand-Lancy) sommes **très concernés par la réduction de moitié de l'équipe de ses animateurs, uniquement pour des raisons économiques**. Les actions entreprises au sein du CAD et des clubs d'ainés où les animateurs interviennent, **visent à prévenir la dégradation de l'état de santé physique et mentale des aînés du canton de Genève, en préservant les liens sociaux**.

C'est pourquoi nous prions instamment, Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil du canton de Genève, **de revenir sur la décision de la commission administrative de l'Hospice Général et de renoncer au gel des postes du personnel du CAD**.

Nom	Prénom	Signature

LES ÉTRANGERS ET LES MINEURS PEUVENT SIGNER CETTE PÉTITION

PÉTITION À RENVOYER AU PLUS TARD, LE MARDI 27 MARS 2007 À :

FGCA, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy
AVIVO, Case postale 155, 1211 Genève 8

Annexe no 2

12

Hospice général
Etablissements
**CAD-Centre d'animation pour
retraités**
Route de la Chapelle 22
1212 Grand-Lancy



Position de l'équipe du Centre d'animation pour retraités (CAD) sur la proposition faite par la direction générale dans son document « Réflexions stratégiques 2007-2010 ».

A la suite de la visite de Monsieur Bertrand Levrat et de son invitation à réagir au document sus mentionné, l'équipe du CAD souhaite que ce texte soit communiqué au Conseil d'administration de l'institution.

Un processus déjà engagé

La direction a pris la décision de geler le renouvellement des postes des personnes partant en retraite. Depuis le 1^{er} février, le CAD travaille en sous-effectif. D'autres départs à la retraite vont se succéder, ce mouvement amènera à réduire de moitié l'équipe des animateurs d'ici à juin 2007. De fait, le démantèlement du CAD est déjà engagé.

La mission

L'action du CAD s'inscrit dans une politique de prévention :

- Favoriser le maintien à domicile
- Lutter contre l'isolement
- Encourager et soutenir la solidarité citoyenne
- Renforcer la place des aînés dans la cité

Le CAD accomplit cette mission à travers 2 mandats distincts.

Les mandats

Action de proximité :

Le 1^{er} mandat (1967) s'est concrétisé par la création de nombreuses associations présentes dans les quartiers et les communes sur tout le territoire genevois.

En 2006, ce travail représente **441 interventions d'animateurs** auprès de **30 groupes** répartis sur **12 communes**. Pour ce faire, les collaborateurs du CAD soutiennent l'engagement de **334 personnes bénévoles** directement actives dans leur commune.

A ce jour, cette action concerne environ **3'000 personnes**.

Gestion d'un centre cantonal :

Le 2^{ème} mandat (1984) s'est concrétisé par l'ouverture d'un centre destiné à tous les retraités du canton qui a permis la démultiplication des prestations d'animation du service auprès de la population.

En 2006, ce travail a généré le passage de plus de **15'000 personnes âgées** :

- **485** accueils de groupes (**67** groupes différents),
- **5'000** visiteurs individuels pour information sociale et loisirs,
- **1'600** personnes pour 20 événements publics (conférences, expositions, fêtes, ...),

- 1'222 personnes pour 14 ateliers de formation (gestion associative, santé et loisirs),
- 50 bénévoles sous convention avec l'Hospice général.

Ces deux mandats se renforcent mutuellement. La présence du service dans les communes et sur le lieu central garantit la proximité avec notre public et nous permet d'offrir un large panel de prestations. C'est ainsi que nous pouvons par des offres spécifiques adaptées à chaque classe d'âge, atteindre toutes les personnes âgées, des préretraités aux plus anciens.

Souhait de la direction de transférer à d'autres acteurs les activités du CAD

Par l'affaiblissement de l'équipe, conséquence des décisions du gel des postes, les conditions d'un transfert deviennent encore plus difficiles, voire impossibles.

Les garanties minimums sur le maintien et la qualité des prestations, ainsi que sur le rôle et le statut des collaborateurs n'est assuré par aucun des repreneurs potentiels.

L'action du CAD s'inscrit dans un mandat cantonal de prévention avec une mission de service public. A notre connaissance, à ce jour seul l'Hospice général offre les conditions nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

Conclusion

Une large analyse de l'action du service auprès des personnes âgées du canton devrait être menée avant toute décision.

En effet, les compétences accumulées durant ces 40 ans par l'équipe de professionnels, ainsi que les collaborations et partenariat avec les divers réseaux locaux, sont des acquis précieux qu'il est primordial de préserver.

La diminution des prestations du service aura d'inévitables conséquences, telles que la dégradation de l'action de solidarité de groupements que nous soutenons. Ceci entraînera une fragilisation des liens sociaux et de l'état de santé de nombreux aînés avec le risque pour certains de ne plus pouvoir rester à domicile.

Au final, nous sommes convaincus que cette stratégie générera des coûts supérieurs à ceux économisés.

L'équipe du CAD
Grand-Lancy, le 31 janvier 2007

Annexe no 3

Maisons de vacances pour aînés

Le Chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie, pérennité en question.

Définition et mission

Les maisons de vacances ont pour mission d'accueillir des personnes âgées à la retraite ou au bénéfice de l'assurance invalidité, domiciliées en priorité dans le canton de Genève, pour leur offrir des séjours de vacances, de convalescence et de repos. Elles offrent des prestations hôtelières, de soins de base et assurent une sécurité 24 heures sur 24.

Toutefois, l'offre des prestations des établissements va bien au-delà : elle vise la prévention ainsi que le maintien de l'état de santé globale des personnes âgées. Le respect de leur individualité et de leur autonomie en fonction de leurs possibilités, l'enrichissement de leur réseau relationnel et la volonté de leur procurer du bien-être sont les objectifs primordiaux de ces structures. Un personnel qualifié assure la continuité de l'encadrement voire des soins pour des personnes qui bénéficient à Genève des services d'aide et de soins à domicile.

Ainsi, les maisons de vacances s'insèrent parfaitement dans une perspective d'amélioration de l'état de santé des aînés et permettent d'offrir un soutien temporaire et nécessaire à leur entourage familial pendant une période donnée.

Pour une partie de la clientèle, que nous constatons toujours plus large, les séjours dans ces maisons sont la forme de vacances qu'ils peuvent encore envisager, n'osant plus partir à l'étranger ou ne pouvant plus séjourner dans des hôtels sans encadrement.

De manière générale, ces maisons de vacances contribuent au maintien à domicile. C'est en cette qualité que leur place dans un dispositif de structures intermédiaires est clairement justifiée.

En résumé, les objectifs sont :

- Développer le mieux être de chacun en respectant son autonomie,
- Rompre l'isolement, favoriser les nouvelles relations et activités,
- Surmonter une période difficile de la vie sur le plan tant de la santé que de l'affectif,
- Retarder, écarter voire éviter une hospitalisation
- Assurer une continuité d'encadrement suite à une hospitalisation,
- Familiariser à la vie communautaire les aînés qui pourraient, un jour, être amenés à entrer en maison de retraite.
- Soulager les aidants naturels.

La clientèle

En vingt ans, la clientèle des maisons de vacances, comme la population genevoise, a vieilli. La moyenne d'âge se situe pour Florimont à 76 ans en 1986, elle atteint 82 ans en 2006, tandis que pour la Nouvelle Roseraie, elle passe de 79 à 83 ans. Plus de 90 % des vacanciers viennent de leur domicile. La majeure partie d'entre elle reçoit, à Genève, des prestations des services d'aide et de soins à domicile.

Il est incontestable que la clientèle des maisons de vacances présente un profil de plus en plus similaire à ceux des foyers de jour et des UAT* ; une population de plus en plus âgée dont la santé et le niveau de dépendance se dégradent.

Situation actuelle

Aujourd'hui, après plus de 40 ans de succès confirmé, l'existence de ces maisons, qui contribue largement au maintien à domicile tout en soulageant les aidants, est lourdement contestée. Pourtant, lorsqu'en 1963 l'Hospice général acquiert Florimont puis en 1967 la Nouvelle Roseraie en commun avec la Ville de Genève, ces deux organismes décident déjà de l'achat des établissements afin de :

« permettre à des vieillards handicapés et de conditions modestes de pouvoir prendre des vacances, les traditionnels voyages avec facilités pour le troisième âge ne convenant pas à ceux qui souffrent de handicaps physiques ». Pour plusieurs aînés, c'était leurs toutes premières vacances !

A plusieurs reprises et au fil des ans, afin de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus âgée et dépendante, des travaux et agrandissements sont effectués pour adapter les maisons en matière de confort et de sécurité. Ces derniers sont réalisés entre autres, grâce à des fonds et des dons de généreux donateurs.

Objectif atteint

Fin 1999, un document du conseil d'administration de l'Hospice général « préparer l'avenir », a défini une série de mesures de réduction du déficit annuel et faisait apparaître, que pour maintenir ces maisons ouvertes, il fallait atteindre 50 % d'économies, c'est-à-dire réduire le déficit de moitié. Ce dernier se montait alors à plus d'un million et demi de francs. L'année 2000 a donc été le point de départ d'une série de mesures d'assainissement des deux établissements.

A ce jour, l'objectif fixé a été atteint. Nous avons réalisé l'économie souhaitée. Pour cela, nous avons travaillé avec acharnement et concertation sur :

- une diminution du nombre de semaines d'ouverture (36 semaines pour la clientèle, 38 pour les collaborateurs)
- une annualisation du temps de travail, effective depuis 2001
- une diminution de la dotation en personnel, de 22 postes en 1999 à 14,4 postes fin 2002
- les horaires de travail, en vue d'une augmentation du taux d'encadrement
- une seule direction pour les 2 maisons, dès mars 2001
- un accroissement du nombre de nuitées facturées
- une augmentation des tarifs de pension

Des pourparlers ont également eu lieu durant cette période sur un éventuel transfert de propriétés (achat ou reprise des maisons de vacances) par la Ville de Genève. A ce jour, ces derniers sont restés sans effets. Toutefois, la Ville de Genève s'est engagée désormais à prendre à sa charge l'entier du déficit de la Nouvelle Roseraie, soit environ 400'000.- francs par année. Désormais, la charge pour l'Hospice général n'est plus que d'environ 400'000.- francs.

Notre position

Nous sommes consternés par les termes du rapport de la Direction de l'Hospice général de décembre 2006 « réflexions stratégiques 2007-2010 » qui dit en substance : « nous souhaitons transférer à d'autres acteurs les activités dédiées aux personnes âgées, soit les maisons de vacances pour personnes âgées (Florimont et la Nouvelle Roseraie)... Si aucune structure publique, subventionnée ou privée ne souhaite reprendre ces établissements, nous sommes d'avis que nous devrions fermer les maisons de vacances... ».

Alors que de 2000 à 2006, période difficile de réadaptation, on nous répétait sans cesse que, économies faites, les maisons ne seraient plus menacées, on nous annonce aujourd'hui un avenir encore plus sombre, puisque sans repreneur, les maisons fermeraient purement et simplement !

Pourtant, dans le journal « Générations » de mai 2006, M. Claude Toracinta, alors Président du CA affirmait à un journaliste « rassurez-vous, le chalet Florimont ne fait pas partie des bâtiments concernés. L'Etat de Genève demande à l'Hospice de se séparer de quelques biens immobiliers... Il est hors de question de vendre le Chalet Florimont. Son avenir de maison de vacances est assuré pour de longues années ».

Sept mois plus tard, nouveau conseil d'administration, décision contradictoire, on parle de fermeture. *C'est une position tranchante, aveugle et inadaptée.*

Durant six ans, nous avons poursuivi l'objectif demandé par la Direction, soit l'économie. Aujourd'hui, alors que ces maisons possèdent une gestion saine et équilibrée, l'Hospice général parle de fermeture, s'il n'y a pas reprenneur.

Nous savons que les jeunes retraités, possédant des revenus substantiels, peuvent être accueillis lors de leurs vacances par des établissements hôteliers. Il existe en effet une large palette d'activités vacancières pour les aînés entièrement autonomes, en pleine forme et en pleine santé.

Pour les aînés qui se situent à l'autre extrémité, comme les résidents en EMS, ils sont servis par leurs propres structures et suffisamment encadrés.

Risques encourus

Quid de la troisième catégorie d'aînés qui fréquente nos structures ? Il existe, et nous tenons à l'affirmer, une large frange de la population laissée pour compte par les structures établies ; les personnes âgées encore à domicile, dont la santé se fragilise, dont l'entourage est épuisé et qui ne peuvent plus, manquant de forces physiques et de revenus, partir dans les circuits touristiques habituels. Nos établissements, structures intermédiaires indispensables, créatrices de liens, oeuvrant à la prévention avec un personnel qualifié et à l'écoute, répondent parfaitement à cette catégorie de personnes âgées.

Si le Chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie ne peuvent plus les accueillir, que deviendront nos aînés et où iront-ils ?

La fermeture de ces deux établissements priverait à coup sûr un nombre important d'hôtes actuels d'un séjour bienfaisant pour leur équilibre et leur santé, que l'on risque bien de retrouver, hélas, dans nos hôpitaux gériatriques et psychiatriques.

Qui soulagera dans une période déterminée et sans soucis, le conjoint, les familles, l'entourage, qui tout au long de l'année portent la charge de la personne âgée ? Ces établissements, par leurs prestations adaptées à une tranche d'âge déterminée dont personne aujourd'hui ne veut se préoccuper, font œuvre de salubrité publique.

Nous en voulons pour preuve que, durant les trois dernières années, les maisons de vacances confondues ont accueilli 2886 pensionnaires, représentant 35'668 nuitées, un taux d'occupation moyen de 72 % et un taux d'occupation des chambres de plus de 88 % tout au long des périodes d'ouvertures.

Conclusion

Les maisons de vacances, lieux de vie sécurisants, offrent des prestations à une population fragilisée par l'âge et à ses proches. Ces derniers profitent du séjour au vert de leur parent pour se ressourcer et se préparer à poursuivre leur rôle d'aidants à domicile. Le Chalet Florimont et la Nouvelle Roseraie s'inscrivent parfaitement dans les structures dites intermédiaires, elles sont bien intégrées et renforcent le réseau sociogérontologique du canton. Elles figurent clairement dans la panoplie des mesures sociales de maintien à domicile des personnes âgées. Elles rassurent, apportent la parole, l'écoute, la rencontre, la rupture de la solitude et le soutien. Enfin, d'un coût raisonnable pour la collectivité, elles rendent un service inestimable dans le réseau de la prévention.

Les collaborateurs des maisons de vacances pour aînés
du Chalet Florimont et de la Nouvelle Roseraie
23 janvier 2007

Données statistiques**Nouvelle Roseaie** - Nbre de lits/clients max. : 32 - Nbre de chambres : 21

Année	Nbre de nuitées	Nbre de pensionnaires	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Moyenne d'âge	Taux occupation Lits/clients	Taux occup. chambres	Taux renouv. clientèle
2004	5'752	463	358	105	82.3	73 %	91.0 %	--
2005	5'791	454	352	102	83.1	72 %	92.0 %	28.0 %
2006	5'827	448	338	110	83.0	72 %	93.3 %	31.7 %

Chalet Florimont - Nbre de lits/clients max. : 34 - Nbre de chambres : 26

Année	Nbre de nuitées	Nbre de pensionnaires	Nbre de femmes	Nbre d'hommes	Moyenne d'âge	Taux occupation Lits/clients	Taux occup. chambres	Taux renouv. clientèle
2004	6'015	483	388	95	80.7	72 %	84.0 %	--
2005	6'091	507	409	98	81.4	71 %	86.0 %	18.0 %
2006	6'192	531	438	93	82.0	72 %	83.3 %	19.2 %

*UAT : Unités d'accueil temporaire. Chambres individuelles, agréablement aménagées dans des établissements médico-sociaux genevois, qui sont à disposition de personnes âgées vivant à domicile pour des séjours temporaires.

CAD*Lieu de rencontre
et de loisirs***Hospice général**
institution genevoise d'action sociale**Centre d'animation pour retraités****2007**

Des locaux pour les groupes de retraités



**Cafétéria, salles et terrasses
pour
repas et réunions de groupes**

Le CAD, lieu de rencontre et de loisirs

Aux portes de la ville, dans une magnifique propriété peuplée d'arbres centenaires, le CAD accueille les retraités du canton, individuellement ou en groupe.

Autour d'une cafétéria sont aménagées des salles polyvalentes et des terrasses ombragées destinées à des activités collectives : réunions, repas, animations, etc....

CAFETERIA, SALLES DE RÉUNION ET D'ANIMATION

- Cet espace est ouvert toute l'année, à tous les retraités du canton, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.
- La cafétéria offre, à prix raisonnables, boissons et pâtisseries.
- Sur réservation préalable, les groupes accueillis peuvent y organiser des repas, des réunions, des animations.
- Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (WC pour handicapés).

Installations et matériel mis à disposition

- Salles équipées pour des projections audiovisuelles avec matériel de projection à disposition (diapositives et vidéos).
- Rétroprojecteur et tableau de conférence
- Micros sans fil
- Boucle magnétique pour malentendants.
- Chaises longues, coussins, etc.

Capacité d'accueil

100 personnes maximum à l'intérieur (par beau temps, terrasses à disposition)

- GRANDE SALLE : 60 personnes
- LA GRANGE : 25 personnes
(ces 2 salles jumelées accueillent 100 personnes)
- LA HAIE : 50 personnes (salle de réunion uniquement - divisible en deux salles de 10 et 30 personnes)

Réservation indispensable pour les groupes

REPAS DE GROUPES

Repas possibles toute l'année

- Possibilité de se faire livrer un REPAS TRAITEUR (capacité maximum 100 personnes)

Automne-hiver, à l'intérieur

- Grils électriques de table pour CHARBONNADES (48 personnes)
- Fours à RACLETTES en demi-meule (60 personnes)
- Fours à RACLETTES en tranches (40 personnes)
- Caquelons à FONDUE (20 personnes)

A la belle saison

- Matériel pour BROCHES (jusqu'à 100 personnes)
- Matériel pour GRILLADES (100 personnes)

Conditions d'accueil

- Participation de Fr. 1.– par personne pour vaisselle, couverts, sets de table et serviettes à disposition
- Toutes les boissons doivent être achetées sur place (vente de vin uniquement entre 11h30 et 13h30)
- Installation des groupes à 11h30 au plus tard
- Le matériel doit être nettoyé et rangé après usage

Ces matériels doivent être réservés en même temps que les locaux

Hospice général

Etablissements

CAD-Centre d'animation pour retraités

Route de la Chapelle 22 - 1212 GRAND-LANCY

Plan d'accès

TPG arrêt « Bachet-de-Pesay »

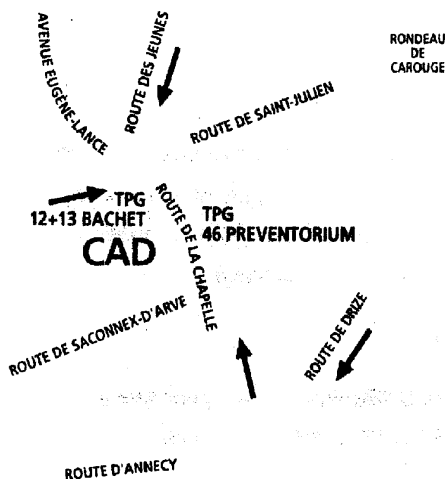
Tram 12, 13, 17

Bus 22, 42, 48, D

Jusqu'au CAD, 300 mètres à pieds ou

Bus 46, arrêt « Préventorium »

Parking à disposition



Secrétariat

Tél. 022 420 42 80 – Fax 022 420 42 89

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

www.cad-ge.ch et cad@hospicegeneral.ch

CAD *journal*



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Centre d'animation pour retraités

juin à août 2007 - N° 31

Un centre pour tous les retraités

Nouvelles du centre

Après l'hiver, l'été au CAD

Tel un ours après l'hibernation, le CAD se réveille d'un long et difficile hiver. Il a vu partir certains collègues à la retraite, il a été secoué, mais il n'est pas tombé, il n'est pas parti... les maisons de vacances non plus. Il est debout, ainsi que ses arbres et ses fleurs odorantes qui saluent l'été en soulevant leurs jupes en couleurs. Le CAD fume car les grillades se succèdent et les broches tournent au gré du vent qui nous apporte des sons, des sourires, des bouts de conversation : c'est magnifique ! quelle chance, il fait beau ! santé ! Les tables se remplissent de groupes ou de personnes venues seules apprécier la nature, boire un café, manger son pique-nique, taper le carton.



Le CAD reçoit ses convives et leur propose de se dégourdir

les jambes depuis le Bachet-de-Pesay jusqu'à son parc, de s'y promener, de s'essayer à la pétanque.

Pour les plus sportifs, cours de gymnastique tous les mercredis matin pendant l'été, pour les plus "flemmards", un verre à la terrasse ou installés à l'ombre des feuillages sur une chaise longue.

Le CAD est debout, il fleurit, bouge, sent bon et vous attend de pied ferme !



Maisons de vacances



L'été arrive... les vacances aussi !

Le Chalet Florimont à Gryon et la Nouvelle Roseraie à St-Légier vous attendent.

Au cœur des Alpes vaudoises ou au-dessus du bleu Léman, vous bénéficierez de prestations hôtelières de qualité, d'activités et d'animations adaptées à vos besoins, ainsi que d'une sécurité assurée par

la présence 24h/24 d'un personnel compétent, pouvant si nécessaire offrir des soins de base.

Ces séjours, bienfaits et préventifs tant pour le physique que le moral, peuvent également soulager la famille et les proches-aïdants de personnes âgées ou faire le lien entre une hospitalisation et un retour à domicile.

Les programmes avec détails complets de tous les séjours 2007 sont à votre disposition au CAD !

Renseignements et inscriptions : secrétariat des maisons de vacances 022 420 42 90, le matin de 8h30 à 12h00

Nouvelles des communes

Prochains rendez-vous dans vos communes

Rencontre Café-croissants



A tous les retraités de Chêne-Bougeries et des alentours

Mardi 5 juin 2007
de 9h.00 à 10h.30

au Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries
Chemin de la Gradelle 41

« La mobilité et les retraités »
Et vous, comment vous déplacez-vous ?

- Mme Mireille Merli du « Club Montagnard Chinois »
- l'équipe d'« A Chêne-Bougeries ça marche ! »
- et M. Alex Parina, intervenant Campagne Seniors TPG viendront vous présenter et débattre avec vous des différents moyens de se déplacer sur la commune et ses alentours.

C'est le printemps, il faut bouger !

Café et croissants offerts
par le village de Chêne-Bougeries

Nous vous invitons cordialement à venir, accompagné de vos connaissances et sans obligation.

<p>Chêne-Bougeries Village de Chêne-Bougeries 1214 Chêne-Bougeries tel. 022 389 11 11</p>	<p>Chêne-Bougeries Centre de Rencontres et de Loisirs Chemin de la Gradelle 41 1214 Chêne-Bougeries tel. 022 349 44 49</p>	<p>CAD - Centre d'animation pour retraités Route de la Chapelle 22 1212 Grand-Lancy tel. 022 420 42 80</p>
--	---	---

En juin, le CAD organise, en partenariat avec les acteurs locaux, trois séances d'information proches de chez vous :

Vous qui habitez **Chêne-Bougeries** ou les alentours de la Gradelle, la prochaine rencontre « café-croissants » est prévue le mardi 5 juin de 9h à 10h30 au Centre de Loisirs sur le thème de

« La mobilité et les retraités »

Les habitants de 50 ans et plus de **Châteline-Balexert** sont conviés à venir participer le mercredi 6 juin de 9h à 10h30 au Centre de quartier à la présentation du nouvel EMS « la Châteline » en présence de Mme Véronique Schmid, directrice, qui répondra à vos questions.

Enfin, un café-croissant pour les habitants de **Avanchets** de 50 à 107 ans", jeudi 28 juin de 9h à 10h30 :

"Rester mobile et autonome"

Rencontre Café-Contacts



A tous les habitants de 50 ans et plus de Châteline-Balexert

Nous vous invitons cordialement à nous rejoindre avec vos connaissances et vos amis le :

mercredi 6 juin 2007
de 9h 00 à 10h 30 au centre de quartier de Balexert
31, Avenue de Crozet - 1219 Châteline

Cafés et croissants offerts

PRESENTATION DE L'EMS « La Châteline »

Madame Véronique SCHMID, directrice,
viendra vous présenter le nouvel EMS
et répondra à vos questions

Commune de Vevrier

Service de l'action sociale
et des résidents
Parc du Village 1
1214 Vevrier
tel. 022 306 06 70

Hôpital général

CAD
Rue de la Chapelle 22
1212 Grand-Lancy
tel. 022 420 42 80

Quelques astuces pour rester mobile chez soi et dans la cité. Discussion et démonstration avec des spécialistes.

Vie associative



La Fédération Genevoise des Clubs d'Aînés bouge !

Une réunion de travail des président(e)s et responsables sur le thème du renouvellement des clubs et de l'engagement de leurs membres, et une journée de réflexion du comité, tels sont les deux dossiers traités en priorité par la Fédération en ce début 2007 !

Un des axes prioritaires de notre mission étant de développer la communication interclubs et intra-fédération, nous avons pour but de réunir trimestriellement les responsables et président(e)s de clubs autour d'un thème de discussion les concernant. Après avoir, en octobre 2006, inventorié les problèmes et ressources des clubs, ainsi que leurs attentes à l'égard de la FGCA, une nouvelle réunion a eu lieu fin mars. Elle a permis d'ouvrir le dossier préoccupant du manque d'accroissement et de remplacement des membres des clubs et comités.

Par le partage des idées et de riches discussions, des solutions applicables aux situations évoquées ont été suggérées. Celles-ci étant

différentes selon le club (ville ou campagne) ou le nombre de membres (de 35 à quelque 500 personnes).

La précieuse collaboration des animateurs du CAD a permis aux 5 groupes de travail de dégager de fructueuses pistes de réflexion. Il est intéressant de constater que chaque groupe a émis, en priorité, l'idée de changer l'appellation des clubs « d'aînés ». Le mot « seniors » a été mentionné à plusieurs reprises, ainsi que d'autres appellations plus poétiques. Par ailleurs, la limitation des mandats des comités dans le temps, ainsi que le partage des responsabilités et des charges de travail en leur sein, sont parmi les propositions soulevées dans plusieurs groupes, avec insistance.

Vie associative (suite)

Il est clair que ce qui précède n'est qu'un résumé succinct des riches échanges survenus entre les participants à cet après-midi de travail.

Nul doute que leur application va permettre, non seulement un rajeunissement des clubs, mais une augmentation de leur effectif. Pour en savoir plus, le procès verbal est à disposition, sur demande, auprès du secrétariat de la FGCA.

Le Comité de la Fédération s'est également penché sur son fonctionnement, ses projets en cours, ou à venir, lors d'une journée de réflexion et de travail début avril. Il en est ressorti qu'une nouvelle organisation et répartition de ses

tâches et mandats s'imposait. Ceci suite au retrait de plusieurs membres du comité. En effet, celui-ci est composé essentiellement de présidents. Or, le travail à la tête d'un club n'autorise pas ou peu la dispersion dans d'autres responsabilités. De plus, il avait été entendu, lors de leur élection en juin 2006, que ceux-ci mettraient leurs forces à disposition de la FGCA une année seulement, pour aider à sa reconstruction. Heureusement, la chance a voulu que nos rangs se soient étoffés en cours d'année. Trois personnes compétentes et motivées sont venues nous rejoindre, ce qui nous permet de reconstituer un comité avec des forces renouvelées.

Vous aurez l'occasion de participer à leur élection lors de l'Assemblée Générale Statutaire, qui se tiendra

Mardi 12 juin de 14h00 à 16h30 au CAD

C'est avec enthousiasme que le comité actuel s'engage à poursuivre sa tâche, dans un souci constant de pouvoir répondre aux demandes et besoins de tous les membres des clubs (quelque 4500 à ce jour) et de leurs responsables. Il se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux le 12 juin, afin que vous lui renouveliez votre confiance.

Magali Bertholet Pradervand,
Présidente

Nouvelles du bénévolat



moi, ce n'est pas une très grande responsabilité, mais c'est une responsabilité morale. Je me sens un peu comme le maître de maison qui a des invités. Bien sûr, les gens payent leur café, mais ma femme et moi, nous les accueillons le mieux possible, nous leur faisons des petits fours..., pour le plaisir. Il y a une ambiance formidable le week-end au CAD.

Le CAD est un endroit merveilleux et précieux pour les aînés.

C'est, pour moi, une façon de me rendre utile. Les personnes qui viennent au CAD jouent aux cartes et voient du monde, ce qu'ils ne feraient pas chez eux. Ils passent une journée très agréable.

Que vous apporte le bénévolat ?

Cela me donne un sentiment d'utilité sociale. J'étais très actif, et ma retraite a été très dure. Etre bénévole, cela pallie le manque d'activités, je vais au CAD par plaisir, ce n'est pas pour moi un travail ni une corvée. Voir les gens heureux de vivre me comble.

Comment avez-vous été accueilli au CAD ?

Avec la plus grande gentillesse. Je me sentais un peu "étranger" mais ils ont tout fait pour une relation amicale et pas du tout formelle, et je me sens tout à fait à l'aise.

Pourquoi être bénévole ?

J'ai eu le désir d'être bénévole le lendemain de ma retraite. J'étais très actif, et rester sans rien faire ne me convenait pas, je m'y sentais un peu obligé, car j'ai été très bien reçu en Suisse lorsque je suis arrivé dans les années nonante. Pour moi, c'est important de pouvoir rendre un peu. J'aime beaucoup la Suisse, sa démocratie, et son organisation. La Suisse représente pour moi tout ce qui m'a manqué en Roumanie. C'est le pôle opposé.

Garde de week-end au CAD

Monsieur Ciobotea, Comment avez-vous connu le CAD ?

Je faisais partie du club des Aînés du Lignon, et Isabelle l'animatrice accompagnant le club m'a proposé de venir au CAD. Je cherchais depuis 2 ans à être bénévole, et j'ai proposé mes services au CAD.

Quelle est votre responsabilité ?

Je suis garde de week-end bénévole, c'est-à-dire que j'ouvre la cafétéria du CAD le dimanche et je tiens le bar. Concrètement, pour

CAD *programme*



Centre d'animation pour retraités

juin à août 2007 - N° 31

Juin à août 2007

mercredi, jeudi
et vendredi 6, 7
et 8 juin
entrée libre

6^{ème} SALON DES AÎNÉS

GÉNÉRATION LIBERTÉ

Une occasion rêvée de faire votre marché d'activités pour une retraite heureuse. L'équipe du CAD se réjouit de vous y retrouver sur la place du village du pavillon "Habitat". Programme complet à disposition au CAD et sur notre site : www.cad-ge.ch

Salle communale de Plainpalais - 52, rue de Carouge

dès le mercredi
13 juin
de 10h15 à 11h15
sans inscription

NATURE ET SPORT 2007

GYMNASTIQUE D'ÉTÉ

A l'intérieur ou à l'extérieur selon la météo.

Prix : Fr. 5.- la séance à régler sur place.

Tous les mercredis jusqu'au 8 août (fermé le 1er août)

Organisation : Gymnastique Seniors Genève

lundi 18 juin
de 14h à 15h30
sur inscription

ATELIER SANTÉ

PARLONS SANTÉ ENSEMBLE

Les questions de santé vous intéressent ? Venez tester un atelier Santé !

Séance d'introduction d'une nouvelle série proposée par le Mouvement populaire des familles. Possibilité de vous inscrire pour la suite sur place.

Inscriptions au 022 420 42 80

mardi 26 juin
14h
sur inscription

BALADE PÉDESTRE

LES ÉTANGS DE LA BISTOQUETTE

Départ depuis le CAD, marche d'environ 2 heures. Renseignements le matin même au CAD en cas de temps incertain.

Organisation : Club des aînés "Le fil d'argent", Veyrier

Inscriptions au 022 420 42 80